

<b>COMMUNAUTE DE L'EAU POTABLE COMITE TECHNIQUE DU 25 MARS 2008</b>
---

**Liste des présents**

- LAMAT Christel, DDAS
- LOUVAT Frank, DST Seyssins
- FAURE Jacques, DDAF
- PARPILLON Jean-Noël, DGS SIERG
- GRAVIER Annabel, SAGE de Bièvre Liers Valloire
- DUMERY Guillaume, Régie des eaux de Grenoble
- BEAU Patrick, Régie des eaux de Grenoble
- AUXIETRE Marie, Alp'Etudes (SIED)
- FRAGOLA Annie, SIED
- PERNET Pascal, SAUR (SIED)
- PAPET Loris, DST Pontcharra
- RICHER Jean François, DST SIERG
- MERCIER Jean Louis, Agence de l'eau RMC
- MERLE Hugues, AURG
- PEVET Michel, Régie des eaux de Vinay
- STEIN Frédérique, DDAF
- LIPONNE François, SIE Dolon Vazeze
- CANTOURNET Guillaume, SIERG
- BUISSON Albert, Communauté de Communes de Vinay
- TCHENG Jacques, Directeur REG
- BENECH Cécile, chargée de mission CEP
- LAVOISY Cécile, DDAF
- RUZAND Jérémy, CEP
- SIBIEUDE Christophe, CLE
- TEINTURIER Arnaud, SIVIG
- FOMBONNE Diane, SMSD

<b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE</b>
----------------------------------

**Point 1 : stand espace eau congrès des maires**

**Cécile BENECH** présente l'état d'avancement du dossier.

Suite au dernier comité technique (janvier 2008), un accord de principe a été trouvé entre les différents partenaires. La communauté de l'eau sera la structure porteuse et prend en charge la logistique du stand. Ce dernier revient à 9 600 € HT. Suite à un accord, le SIERG et la REG prennent en charge les  $\frac{3}{4}$  du montant et font une avance

financière à la CEP pour réserver le stand en attendant de finaliser le montage financier global. Une convention a d'ores et déjà été signée entre le SIERG et la CEP et entre la REG et la CEP. A ce jour, le SIVIG, le SIED, les CLEs Bièvre Valloire et Drac Romanche ainsi que le SIGREDA ont manifesté leur intérêt à participer à la manifestation. Pour ceux qui ne l'ont pas fait Cécile BENECH les sollicite pour qu'il envoie un courrier d'intention à la CEP. Elle précise que d'autres membres adhérents peuvent se joindre au stand mais dans des délais assez rapides (clôture mi-avril).

En termes d'organisation, chaque partenaire aura deux (ou 3) panneaux de présentation, et du matériel à sa disposition (table, chaise,...), et il y a également 4 possibilités de branchement informatique (2 d'entre eux sont réservés pour le SIERG et la REG, il en reste deux de disponible). Afin de préciser le contenu des panneaux et d'homogénéiser les présentations, il est proposé l'organisation d'une réunion technique (qui veut participer ? Quel contenu pour quel panneau ? ...). Une date est retenue, celle du 9 avril de 8h30 à 10H à l'agence d'urbanisme (même salle que ce jour).

**Frank LOUVAT**, DST de la commune de Seyssins, ayant adhéré le 18 janvier 2008, demande des précisions sur les structures du SIED, du SIVIG et du SIGREDA, ce qui est fait.

**Cécile BENECH** en profite pour faire le point sur les nouveautés en terme d'adhésion Elle rappelle quels sont les membres adhérents, et ceux qui ont fait part de leur souhait d'adhérer, tels que le parc de la Chartreuse, le SIEC et Meylan. Un avenant est en cours de préparation et sera présenté au prochain CT pour modifier les modalités d'adhésions afin d'éviter certains blocages.

## **Point 2 : Formation**

**Cécile BENECH** présente rapidement la journée technique prévue le 20 mai 2008 sur les indicateurs de performance dans le domaine de l'eau potable, dans la continuité de table ronde de décembre 2007. Ces indicateurs, rendus obligatoires en mai 2007, sont applicables pour 2009 sur les chiffres 2008. La journée de formation proposée se déroulera sous la forme d'une présentation générale le matin et sous forme d'ateliers animés par la DDAF l'après midi. La capacité de cette formation est de 45 personnes au maximum, sachant que 5 à 6 places sont réservées pour les CLEs. Cécile BENECH précise que s'il existe des attentes spécifiques sur les indicateurs, les participants doivent faire remonter les demandes aux organisateurs pour l'atelier de l'après midi.

Jacques Faure précise que l'association des maires de l'Isère proposera à l'automne des formations sur ces indicateurs des services d'eau et d'assainissement. Ceci complètera l'offre de formations.

## **Point 3 : document d'information sur l'eau potable de la FRAPNA**

**Cécile BENECH** aborde le troisième point de ce comité technique (cf. document CEP/FRAPNA).

La FRAPNA souhaite publier, à l'automne 2008, un document d'information pour les citoyens sur l'eau potable, pour le département de l'Isère. La CEP a été informée de cette démarche en ce début d'année, et n'a pas eu le moindre retour d'informations depuis. Le SIERG, la Régie des Eaux de Grenoble ont été interpellés financièrement pour cette publication récemment. La DDASS est également sollicitée.

Le SIERG et la REG ont demandé à la CEP de porter ce projet devant le CT de ce jour afin de décider conjointement de l'opportunité (ou pas) de s'associer à cette démarche. Une réunion avec la FRAPNA qui s'est déroulée mi mars en présence du SIERG et de la REG (financeurs sollicité nominativement dans le premier projet budgétaire), a démontré que le document prévu (30 pages, style littéraire, sans contenu encore affirmé) paraît peu avancé. La CEP estime ce jour qu'il est peut-être prématuré de s'associer financièrement (et avec affichage) à un projet qui demande à mûrir.

De cette réunion, a émergé la nécessité de travailler ensemble (FRAPNA/CEP et DDASS). Une date de réunion est fixée au 29 avril 2008 afin de mieux déterminer le contenu du livret. Et de voir les suites à donner.

**Christel LAMAT** informe que ce projet de publication émerge d'une plaquette de 1999 que la FRAPNA souhaiterait réactualiser, et que l'agence de l'eau a déjà réalisé cette démarche. La DDASS a financé la FRAPNA en 2007 mais ne le fera pas systématiquement.

**Cécile BENECH** informe que ce document devrait être publié à l'automne 2008, et mit à disposition du public lors de manifestations ou dans des « points informations » exigeant également de nouveaux financements. La CEP n'a pas de compétences en ce domaine, et le SIERG et la Régie sont indépendants pour répondre à la FRAPNA sur le dossier point info.

**Frank LOUVAT** s'interroge sur la stratégie de communication de la CEP, et émet l'hypothèse que la FRAPNA pourrait être prestataire de la communication de la CEP, mais dans le cadre d'un appel d'offre ou la CEP serait maître du contenu.

**Jean Noël PARPILLON** souligne que la démarche de la FRAPNA consiste en la recherche de financements pour ses activités, et qu'il serait souhaitable d'éviter la multiplication des outils.

**Cécile BENECH** souhaite que la CEP reste vigilante sur le contenu de cette publication, et explique que si les membres du CT sont d'accord sur le principe, son rôle serait d'aider la FRAPNA à proposer un document intéressant pour les citoyens, avant même d'évoquer les aspects financiers. en les invitant au prochain comité technique de la CEP, tout en discutant le montage financier jugé quelque peu cavalier.

**Jean Noël PARPILLON** insiste sur le fait que l'aide de la CEP doit porter sur l'outil et non le temps de travail.

**Jean François RICHER** émet des doutes sur la pertinence de cette démarche.

**Jacques FAURE** s'interroge : est-ce que la communication intéresse la CEP ? Est-ce que la CEP veut communiquer ? Si oui, sur quelle(s) base(s) ? Comment répondre aux éventuelles sollicitations provenant d'autres associations ? Il révèle une complexité dans la réponse : maîtriser le contenu par rapport à l'association avec la FRAPNA ou conserver les libertés réciproques d'expression dans ce domaine. Jacques FAURE suggère donc que la CEP dispose d'un plan de communication validé politiquement, et dans l'attente de ne pas accéder aux demandes qui se feraient jour. Cette réponse pourrait être ainsi apportée à la FRAPNA.

**Frank LOUVAT** se demande de plus si ce type de livret ne serait pas du gaspillage (3000 exemplaires pas assez et budget élevé en rapport).

**Cécile BENECH** explique que de fait, elle a déjà fait baisser la participation financière potentielle de la CEP et alerté la FRAPNA du manque de diversification de ces financeurs potentiels. De plus, s'agissant d'un projet départemental, les financements devraient être plus relayés par le Conseil Général, voir l'Agence de l'eau RMC.

**Jean Louis MERCIER** informe qu'il a pris note des interrogations et des difficultés soulevées sur ce sujet et qu'il fera remonter cette information.

**Christel LAMAT** précise que la DDASS a accepté de financer uniquement la réactualisation de la plaquette sur un budget 2007.

**Frank LOUVAT** pense que la CEP peut orienter la FRAPNA dans sa démarche, si l'approche n'est pas détaillée, sinon la publication risque de ne pas intéresser le public. Il propose que le document soit une approche globale et montre la diversité de l'Isère sans aller dans le détail. Il préconise la mise en place d'un site Internet plutôt qu'une publication.

**En conclusion, Cécile BENECH** propose la rédaction d'un courrier à la Présidente de la FRAPNA, signé du Président de la CEP, Charles BICH, faisant remonter le manque de maturité du projet, le fait que la CEP s'interroge sur son plan de communication (action pas jugée prioritaire). Ce courrier précisera que la CEP ne souhaite pas participer pour 2008 financièrement à un projet de livret sur l'eau potable, bien que jugeant l'initiative louable.

**Jean Noël PARPILLON** en conclut quant à lui que la réunion du 29 avril 2008 n'a pas lieu d'être, et que l'on verrait un plan de communication efficient si nécessaire pour 2009.

#### **Point 4 : présentation par le SIED du projet de réservoir**

**Cécile BENECH** introduit le sujet qui sera présenté par Marie AUXIETRE d'Alp'Etudes et Annie FRAGOLA, attachée au SIED . Il s'agit de la présentation, dans le cadre d'une information aux membres du comité technique, du projet de réservoir, des canalisations et de la piste d'accès. Ce réservoir desservira 8 communes, avec des problématiques propres de sécurisation du périmètre, et un enjeu de sécurisation à ne pas occulter à une échelle plus générale, celle de la RUG.

En préalable de la présentation, **Cécile BENECH** s'interroge sur comment les réservoirs existants ont pu être implanté dans une zone de risques naturels (glissements de terrain, et proche d'un cône torrentiel).

**Marie AUXIETRE** rappelle que le réservoir a été construit en 1976 et qu'à cette époque, les études sur les risques naturels n'étaient pas aussi pointues que celles demandées aujourd'hui.

**Jacques TCHENG** se demande au regard du coût de réalisation du réservoir, si une étude économique globale a été faite, notamment en prenant en compte les répercussions sur le prix de l'eau (étude portant sur une comparaison entre le coût de la réalisation d'une interconnexion avec mise en place d'un sur presseur et le coût du réservoir). Il s'interroge également sur le mode de financement du projet.

**Annie FRAGOLA** rappelle que le coût d'un tel projet s'élève à 5 millions 2. Le Conseil Général participe à la hauteur de 10% du coût pour les canalisations, une grande part de la réalisation sera en auto financement.

**LAMAT Christel** informe que dans le cadre du plan Vigipirate, en niveau rouge, aucune manifestation publique n'est autorisée dans une telle infrastructure. Elle s'interroge si l'implantation du nouveau réservoir peut être raccordé au réseau du SIERG, et si par rapport à l'emprise au sol, l'implantation d'une installation complémentaire est envisageable.

**Cécile BENECH** s'interroge sur la faisabilité de l'autre réservoir évoquée dans la présentation, et se demande si l'intérêt dans le cadre de la CEP n'est pas de réfléchir plus globalement sur les possibilités de ressource à plus long terme

**Marie AUXIETRE** répond que la faisabilité du deuxième réservoir a été intégrée lors de l'acquisition du terrain.

**Christophe SIBIEUDE** se questionne également sur les possibilités d'interconnexion avec le SIERG.

**Annie FRAGOLA** rappelle qu'il y avait eu des discussions sur l'interconnexion avec le SIERG et qu'elles peuvent être reprises (interconnexion de sécurité inscrite au schéma directeur du SIED).

**Jean François RICHER** informe que techniquement, à l'époque de l'étude, l'interconnexion était difficile. De plus, il y avait un projet important dans le Grésivaudan qui aurait changé la situation globale. Le SIERG pouvait aider le Grésivaudan, à présent tout est en stand by (projet de doublement du Grésivaudan en lien avec les activités de Crolles essentiellement). ■

**Annie FRAGOLA** informe également que le SIED demande une révision de la DUP de la source du Revel, afin d'augmenter les prélèvements d'eau dans le torrent, et précise que l'eau est en quantité et de bonne qualité.

**Arnaud TEINTURIER** s'interroge sur les évolutions de la ressource, en soulignant le risque de stagnation.

**Pascal PERNET (SAUR pour le SIED)** répond que l'autonomie des réservoirs actuels (volume de stockage) permet une alimentation en eau potable de 12 heures pour les 8 communes alimentées par le SIED.

**Frank LOUVAT** s'interroge sur la localisation de la source et de sa pérennité...

**Annie FRAGOLA** précise que la période la plus difficile est février, puis oriente la discussion sur les difficultés du permis de construire du réservoir.

**Cécile BENECH** rappelle qu'un courrier a été adressé au SIED et à Charles BICH informant que le permis de construire a été bloqué dû à la nature de la clôture. Le réservoir est sécurisé, le SIED a envisagé un grillage maximum, or la DIREN veut un fil de ronce. Le SIED pense en termes de risque, et en terme de responsabilité civile de son Président (accident, vandalisme).

**Annie FRAGOLA** souligne l'absence de texte sur le sujet.

**Christel LAMAT** rappelle que les communes de plus de 10 000 habitants sont dans l'obligation de renvoyer la grille d'analyse présentée dans le guide technique « système d'alimentation en eau potable, évaluer leur vulnérabilité » (ouvrage du ministère de la santé). En ce qui concerne la sécurisation d'un site du réservoir, en règle générale, la DDASS recommande une clôture de plus de deux mètres de haut. Elle souligne que dans le cas du SIED deux possibilités se confrontent : la sécurisation optimale ou la problématique de l'implantation du réservoir dans un site classé avec une réglementation spécifique. Il s'agit de trouver la solution optimum....

**Cécile BENECH** ré affirme que la Préfecture, par téléphone, lui a bien répondu que la question de la clôture ne devrait pas retarder le début des travaux. Un courrier de M. BICH va partir dans les prochains jours pour aider à avancer dans ce sens.

**Annie FRAGOLA** indique que de multiples informations lui ont été adressées oralement, et qu'elle souhaiterait maintenant que les administrations lui répondent par écrit.

**Cécile BENECH** remercie Annie FRAGOLA et Alp'Etudes pour leur présentation, et signale que des présentations tournantes seront faites à chaque Comité technique pour discuter sur des cas concrets.

### **Point 5 : plan d'actions (présentation par la DDAF et la CEP)**

**Jérémy RUZAND et Cécile LAVOISY** présentent le document joint en annexe au compte-rendu

**Arnaud TEINTURIER** s'interroge sur la manière de prendre en compte les schémas directeurs frontaliers au périmètre tracé par la DDAF dans le cadre de leur étude, et sur la possibilité ou non de réaliser une réflexion transversale.

**Jérémy RUZAND** précise que l'étude intègre toutes les collectivités se situant en périphérie au stade des scénarios, même si le bilan besoins-ressources ne sera pas aussi pointu et exhaustif sur toutes ces collectivités.

**Frank LOUVAT** tient à indiquer que la commune de Seyssins se situe « marginalement » dans la SIERG, disposant également d'une ressource propre distribuant la majeure partie de la commune.

**Jérémy RUZAND** précise que la carte présentée sera soumise à des corrections, et qu'elle n'est pas définitive.

**Cécile LAVOISY** tient à préciser, au sujet des coefficients de pointe de production (diapositives 12 à 14), que les valeurs exprimées peuvent paraître très importantes. Elle souligne que les valeurs exceptionnelles sont dues à la sécheresse de 2003, et que plus la population est faible plus les valeurs de pointe sont extrêmes.

**Jean François RICHER** s'interroge sur la pertinence des coefficients et des taux mentionnés dans l'étude. A partir d'une étude réalisée en 2006, la valeur est plutôt de 1,2 pour le SIERG que la valeur de 1.06 proposée.

M. Tcheng ajoute que la valeur 2003 de 1,38 correspond à de l'exportation d'eau vers le SIERG et pas seulement à la pointe de consommation des abonnés.

**Jérémy RUZAND** précise que les données pourraient être enrichies par l'analyse d'études plus pointues, mais qu'il ne dispose pas aujourd'hui de données suffisamment pointues et homogènes. Les coefficients de pointe réels fournis par le SIERG et la REG seront réutilisés dans l'étude

**Jacques FAURE** tient à rappeler que l'objectif de cette étude est d'analyser l'impact sur la ressource.

**Jérémy RUZAND** précise que les coefficients de pointe connus et mesurés sur le terrain sont des coefficients de pointe de production. Pour connaître le coefficient de pointe de consommation, ces valeurs doivent être retravaillées, en prenant en compte les volumes non comptabilisés.

**Jacques FAURE** précise que les fuites n'évoluent pas de la même façon que la fluctuation de la consommation.

**Jean François RICHEZ** demande si l'étude a recueilli des chiffres sur la consommation industrielle.

**Jérémy RUZAND** précise que cela a été fait dans la mesure du possible (voir les valeurs dans la diapositive 15).

**Jacques TCHENG** souhaiterait appliquer le modèle proposé sur les besoins de pointe en 2025 (diapositive 16) en 2000 pour 2006, afin de pouvoir réajuster les résultats et d'analyser son application.

**Jérémy RUZAND** rappelle qu'entre 2000 et 2006 il dispose de peu de données (la REG est une exception).

**Jacques FAURE** précise que, sur un modèle, cette démarche serait intéressante. Cependant, il précise que la méthode décrite ici pour mener l'étude n'utilise pas de modèle, qu'elle se base sur des valeurs observées, en leur appliquant des hypothèses d'évolution simplificatrices réajustées à l'échelle de la commune si nécessaire.

**Christel LAMAT** s'interroge sur la nature des bases utilisées pour les estimations jugées fausses ou imparfaites de l'étude de la SOGREAH en 2000.

**Cécile LAVOISY** répond que l'approche dans le cadre de l'étude était globale, et qu'il s'agissait de pourcentages et de ratios globaux et non d'une étude fine.

**Jérémy RUZAND** fait remarquer qu'aujourd'hui d'autres évolutions sont aussi à prendre en compte.

**Jacques FAURE** précise que le travail de la DDAF se base sur des études datant de la fin des années 90 à aujourd'hui, et qu'il y aura un effort de simplification qui sera réalisé, engendrant une marge d'erreurs qu'il faudra accepter.

**Christophe SIBIEUDE** est satisfait de la démarche faite lors de l'étude d'adéquation Drac/Romanche. Il estime que ce n'est pas une précision qui est souhaité mais une classe d'évolution. Il souhaite que l'étude présentée par la DDAF apporte des éléments constructifs contrairement à la précédente étude (SOGREAH).

Pour **Jacques FAURE**, sur le temps de fonctionnement des forages (diapositive 32) la question est de savoir jusqu'où le système d'exploitation peut être poussé. La réflexion doit être pensée en termes d'utilisation en temps de crise et non de calculs de projet, d'où une analyse portant sur 20h d'utilisation des pompes et non pas 16h.

**Jacques TCHENG** rappelle qu'il est important d'ajuster les chiffres (le REG travaille sur 16H).

**Jérémy RUZAND** précise que le SIERG et la Régie disposent de 3 pompes (dont une de secours), mais que cela n'est pas le cas pour tous.

François LIPONNE précise qu'effectivement en milieu rural, dans son syndicat, le chiffre à retenir est 20H.

**Annie FRAGOLA** s'interroge sur l'absence de prise en compte, dans l'étude menée, de la valeur de la DUP.

**Cécile LAVOISY** propose que l'étude se base sur 16h pour les SIERG et la Régie, et sur 20h avec limite de la DUP pour les autres (voir la diapositive 32 modifiée).

**Christophe SIBIEUDE** s'interroge sur l'évolution des ressources et des étiages.

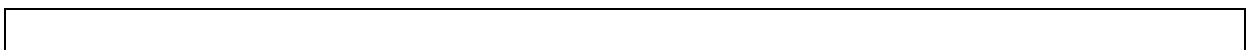
**Jérémy RUZAND** rappelle qu'il dispose de très peu de données sur les valeurs d'étiages strictes ainsi que sur les ressources. De cette situation, il émet l'hypothèse de procéder à des jaugeages par commune.

**Jacques FAURE** précise qu'au cours de l'étude, il a été cherché une typologie de sources, qui n'a pu aboutir par manque d'éléments sur les débits d'étiage.

**En conclusion..... Jacques Faure** invite les personnes présentes à faire part à Cécile LAVOISY et/ou à Jérémy RUZAND de leurs réactions, de leurs questions et de leurs attentes sur la méthode présentée dans un délai de 15 jours.

Et d'ici le 15 avril, les communes du Grésivaudan, Sud-Grésivaudan et Sud-Grenoblois recevront une information sur la valeur de la population 2025 utilisée dans l'étude.

Au prochain comité de travail de mai 2008, sera présentée la méthodologie sur l'approche des scénarios en fonction des résultats du bilan besoins -ressources.



## BILAN DU COMITE TECHNIQUE

**Cécile BENECH** rappelle

- la réunion en date du 29 avril 2008 est annulée (dossier CEP/FRAPNA)
- une réunion stand congrès des maires est prévue le 9 avril de 8H30 à 10H à l'agence d'urbanisme
- le prochain comité technique aura lieu le 14 mai 2008 à 9h30 (le lieu vous sera précisé ultérieurement)
- formation le 20 mai journée au CDG (penser aux inscriptions)
- la Conférence permanente se déroulera soit le 30 juin 2008 après-midi, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2008 après-midi (le lieu et la date exacte vous seront précisés ultérieurement)
- la DDAF travaille sur la récupération des données jusqu'à mi avril, puis à l'élaboration de scénarios en partenariat avec la CEP, tout en affinant le plan vulnérabilité (bilan sur les ressources, quelles sont les zones critiques ?...).

*Pour mémoire le site internet du SMSD héberge la CEP avec des informations mises à jour régulièrement ([www.region-grenoble.org](http://www.region-grenoble.org))*